

**DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Prospective et
rayonnement territorial MG/CL
N° 2018-D-374

**AUTORISATION DE DEPOT D'UNE CANDIDATURE
A UN APPEL A PROJETS NOUVELLE
ORGANISATION DES TERRITOIRES TOURISTIQUES
(NOTT)**

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 janvier 2017 portant élection de Monsieur Jean-François Dauré en qualité de Président de GrandAngoulême ;
- Vu la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation à Monsieur le Président pour autoriser le dépôt de candidature aux appels à manifestation d'intérêt et /ou des dossiers de candidatures aux appels internationaux, européens, nationaux, régionaux ou départementaux,

DECIDE

Article 1 – Est autorisé le dépôt de la candidature de GrandAngoulême à l'appel à projets de la région Nouvelle-Aquitaine « Nouvelle organisation des Territoires Touristiques » (NOTT) ainsi que la signature des documents afférents.

Article 2 - En cas d'issue favorable, des subventions seront sollicitées auprès de la région Nouvelle-Aquitaine après autorisation du bureau communautaire titulaire de cette attribution par délégation du conseil communautaire.

Article 3 - Monsieur Le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 octobre 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **24/10/2018**
Publié ou notifié,
Le **24/10/2018**